

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS  
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2018.0148/DC/MEV du 20 septembre 2018 du collège de la Haute Autorité de santé portant retrait de l'habilitation pour l'évaluation externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux**

NOR : HASX1830660S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 20 septembre 2018,

Vu les articles L. 161-37 et suivants du code de la sécurité sociale;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-8, D. 312-197, D. 312-201 et D. 312-202;

Vu la procédure d'habilitation des organismes en charge de l'évaluation externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux;

Vu les décisions du directeur de l'ANESM n° 2012001 du 11 mai 2012 et n° D2014-11 du 9 juin 2014;

Considérant la fermeture au répertoire SIRENE des organismes MAUVE Marie-Pierre, APLUS SANTE, LINKS CONSEILS & ASSOCIES, KALINI Guy Sylvain, GAGLIARDI Diane, D'HONT Xavier et BARIL CHRISTIAN CONSULTANT,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Les organismes suivants sont supprimés de la liste des organismes habilités pour l'évaluation externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux:

- MAUVE Marie-Pierre, anciennement habilité sous le n° H2016-05-1820;
- A PLUS SANTE, anciennement habilité sous le n° H2013-03-1157;
- LINKS CONSEILS & ASSOCIES, anciennement habilité sous le n° H2012-12-1110;
- KALINI Guy Sylvain, anciennement habilité sous le n° H2011-07-733;
- GAGLIARDI Diane, anciennement habilité sous le n° H2013-12-1356;
- D'HONT Xavier, anciennement habilité sous le n° H2015-10-1764;
- BARIL CHRISTIAN CONSULTANT (B2C), anciennement habilité sous le n° H2009-07-057.

#### Article 2

La directrice générale de la Haute Autorité de santé est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et au *Bulletin officiel* de la Haute Autorité de santé.

Fait le 20 septembre 2018.

Pour le collège :  
*La présidente de la Haute Autorité de santé,*  
PR DOMINIQUE LE GULUDEC